

## Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 27 novembre 2025

## DELIBERATION

**Visibilité accordée aux soutiens de l'Établissement public du musée du Louvre au sein de ses espaces**

**Vu** la délibération n°6 du conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre du 20 juin 2024 ;

**Article 1<sup>er</sup>**. Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les grilles suivantes de visibilité au sein des espaces du musée :

**I - Reconnaissance (mécènes) au sein des espaces du musée du Louvre****A. Grille applicable aux personnes morales dans le cadre de mécénats**

(Entreprises, fondations d'entreprise, fonds de dotation d'entreprise ou association)

Support et durée / Niveau de soutien	Reconnaissance institutionnelle		Reconnaissance de projet		
	Plaque de « saison » 2 ans	Gravure	Plaque collective	Plaque individuelle	Mention ou gravure dans un espace dédié au projet
> 50 millions	X	Palier de la Samothrace 50 ans	50 ans		50 ans
> 15 millions	X	Palier de la Samothrace 25 ans	50 ans		25 ans
> 10 millions	X	Palier de la Samothrace 25 ans	10 ans	10 ans	
> 5 millions	X	Rotonde de Mars 25 ans	10 ans	10 ans	
> 2 millions	X		10 ans	10 ans	
> 200 000	X		10 ans		
> 50 000	X				

*La liste des espaces de visibilité au sein du musée est indicative et non exhaustive.*

*Mise à jour tous les deux (2) ans, la plaque de « saison » des mécènes installée sous Pyramide affiche les mécènes contractuellement liés à l'établissement au moment de sa mise à jour.*

## **1. Programme de Reconnaissance institutionnelle :**

*Dans ce cas, la lecture de la grille s'effectue uniquement sur les deux colonnes de gauche relatives à la « Reconnaissance institutionnelle ».*

Pour un apport de 50 millions et plus :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 10 millions et 50 millions :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 5 millions et 10 millions :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde de Mars durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 50 000 euros et 5 millions :

- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

## **2. Programme de Reconnaissance de projet :**

*Dans ce cas, la lecture de la grille s'effectue en incluant à la fois les colonnes de « Reconnaissance institutionnelle » et les colonnes de « Reconnaissance de projet ».*

Pour un apport de 50 millions et plus :

- mention ou gravure dans un espace dédié au projet durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 15 millions et 50 millions :

- mention ou gravure dans un espace dédié au projet durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 10 millions et 15 millions :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans ;

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 5 millions et 10 millions :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde de Mars durant vingt-cinq (25) ans ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 2 millions et 5 millions :

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 200 000 euros et 2 millions :

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 50 000 euros et 200 000 euros :

- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Les mentions de remerciement sur les cartels en lien avec un projet d'acquisition ou de restauration sont à l'appréciation de la présidente-directrice de l'EPML.

## B - Grille applicable aux personnes physiques

(donateurs individuels ou structure philanthropique familiale ou personnelle, fondation, trust)

Support et durée / Niveau de soutien	Reconnaissance institutionnelle		Reconnaissance de projet		
	Plaque de « saison » 2 ans	Gravure	Plaque collective	Plaque individuelle	Mention ou gravure dans un espace dédié au projet
> 50 millions	X	Palier de la Samothrace 50 ans	50 ans		50 ans
> 15 millions	X	Palier de la Samothrace 25 ans	50 ans		25 ans
> 5 millions	X	Palier de la Samothrace 25 ans	10 ans		25 ans
> 2 millions	X	Rotonde d'Apollon 25 ans	10 ans	20 ans	
> 1 million	X		10 ans	20 ans	
> 200 000	X		10 ans		
> 50 000	X				

*La liste des espaces de visibilité au sein du musée est indicative et non exhaustive.*

*Mise à jour tous les deux (2) ans, la plaque de « saison » des mécènes installée sous Pyramide affiche les mécènes contractuellement liés à l'établissement au moment de sa mise à jour.*

### 1. Programme de Reconnaissance institutionnelle :

*La lecture de la grille s'effectue uniquement sur les deux colonnes de gauche relatives à la « Reconnaissance institutionnelle ».*

Pour un soutien de 50 millions et plus :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 5 millions et 50 millions :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 2 millions et 5 millions :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde d'Apollon durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 50 000 euros et 2 millions :

- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

## **2. Programme de Reconnaissance de projet :**

*Dans ce cas, la lecture de la grille s'effectue en incluant à la fois les colonnes de « Reconnaissance institutionnelle » et les colonnes de « Reconnaissance de projet ».*

Pour un soutien compris de 50 millions et plus :

- mention ou gravure dans un espace dédié au projet durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 15 millions et 50 millions :

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention ou gravure dans un espace dédié au projet durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 5 millions et 15 millions :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention ou gravure dans un espace dédié au projet durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 2 millions et 5 millions :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde d'Apollon durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu durant vingt (20) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 1 million et 2 millions :

- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu durant vingt (20) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 200 000 euros et 1 million :

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Pour un soutien compris entre 50 000 euros et 200 000 euros :

- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide.

Les mentions de remerciement sur les cartels en lien avec un projet d'acquisition et de restauration sont à l'appréciation de la Présidente-directrice de l'EPML.

**II - Visibilité partenariale (parrains) au sein des espaces du musée du Louvre**

Support et durée / Niveau de soutien	Plaque de « saison » 2 ans	Gravure	Plaque collective	Plaque individuelle	Mention dans un espace spécifique du musée
> 50 millions	X	Palier de la Samothrace 50 ans	50 ans		50 ans
> 15 millions	X	Palier de la Samothrace 25 ans	50 ans		25 ans
> 10 millions	X	Palier de la Samothrace 25 ans	10 ans	10 ans	
> 5 millions	X	Rotonde d'Apollon 25 ans	10 ans	10 ans	
> 2 millions	X		10 ans	10 ans	
> 200 000	X		10 ans		
> 50 000	X				

Pour un apport de 50 millions et plus :

- mention dans un espace spécifique du musée durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison dédiée aux parrains située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 15 millions et 50 millions :

- mention dans un espace spécifique du musée durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective durant cinquante (50) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison dédiée aux parrains située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 10 millions et 15 millions :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans ;
- mention sur une plaque collective durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle durant dix (10) ans maximum ;

- mention sur une plaque de saison dédiée aux parrains située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 5 millions et 10 millions :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde de Mars durant vingt-cinq (25) ans ;
- mention sur une plaque collective durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison dédiée aux parrains située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 2 millions et 5 millions :

- mention sur une plaque collective durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison dédiée aux parrains située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 200 000 euros et 2 millions :

- mention sur une plaque collective durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison dédiée aux parrains située sous la Pyramide.

Pour un apport compris entre 50 000 euros et 200 000 euros :

- mention sur une plaque de saison dédiée aux parrains située sous la Pyramide.

Les mentions de remerciement sur les cartels en lien avec un projet d'acquisition et de restauration sont à l'appréciation de la Présidente-directrice de l'EPML.

**Article 2.** La visibilité octroyée aux mécènes et aux parrains est clairement différenciée au sein des espaces du musée selon des mentions différentes, situées sur des supports différents, à des emplacements différents du musée.

**Article 3.** La Présidente-directrice de l'Etablissement public du musée du Louvre est autorisée à accorder la visibilité dans les espaces du musée pour une durée plus courte en cas de soutiens inférieurs aux seuils fixés ci-dessus à condition de respecter une proportionnalité entre l'importance du soutien et la durée de la visibilité.

**Article 4.** Les seuils fixés pour la « Reconnaissance de projet » correspondent à la somme des versements effectués par un même mécène au bénéfice d'un seul et même projet sur une durée de dix (10) ans.

De même, les seuils fixés pour la gravure d'une manière générale et la « Visibilité partenariale » correspondent au cumul des versements sur dix (10) ans consécutifs.

**Article 5.** La présente délibération abroge la délibération du 20 juin 2024 susvisée.

Laurence des Cars  
Présidente du conseil d'administration